

Report. . . 113,233 01

CHAPITRE III.

Art. 45. Personnel du chemin de fer. — Locomotion	18,637 47
Art. 47. Personnel du chemin de fer. Primes.	89,829 89
Art. 48. Personnel. — Traitement de disponibilité	74,879 »
Art. 60. Personnel. — Régie.	100 »

CHAPITRE V.

Art. 66. Personnel du conseil des mines.	3,100 »
Art. 69. Personnel du corps des mines.	5,318 »
Total égal.	fr. 305,097 87

Art. 6. La présente loi sera obligatoire le lendemain de sa publication.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle

soit revêtue du sceau de l'État, et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre des travaux publics, M. H. ROLIN.

272. — 4 JUIN 1850. — *Loi contenant le budget de la dette publique pour l'exercice 1851* (1). (Monit. du 8 juin 1850.)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Le budget de la dette publique est fixé, pour l'exercice 1851, à la somme de trente-cinq millions huit cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent quarante et un francs neuf centimes (fr. 35,897,441 09 c.), conformément au tableau ci-annexé.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État, et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre des finances, M. FRÈRE-ORDAN.

Budget de la dette publique pour l'exercice 1851.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
	Ordinaires et permanentes.	Extraordin. et temporaires.	
CHAPITRE PREMIER.			
SERVICE DE LA DETTE.			
Art. 1 ^{er} . Arrérages de l'inscription au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, portée au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842.	300,000 »	»	
Art. 2. Arrérages de l'inscription portée au même grand-livre au profit du gouvernement du royaume des Pays-Bas, en exécution du § 1 ^{er} de l'art. 63 du traité du 5 novembre 1842.	846,560 »	»	
Art. 3. Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la dette publique, à 2 1/2 p. c., en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'art. 63 du même traité.	5,502,640 78	»	
Art. 4. Frais relatifs à cette dette.	3,000 »	»	
Art. 5. Intérêts de l'emprunt de 30,000,000 de fr., à 4 p. c., autorisé par la loi du 18 juin 1836.	1,200,000 »	»	
Dotations de l'amortissement de cet emprunt.	300,000 »	»	
Art. 6. Frais relatifs au même emprunt.	2,500 »	»	
Art. 7. Intérêts de l'emprunt de 30,850,800 francs, à 3 p. c., autorisé par la loi du 23 mai 1838, et du capital de 7,624,000 fr., à 3 p. c., à émettre en vertu des lois du 1 ^{er} mai 1842 et du 24 décembre 1846 (se-			

(1) Présent. à la chambre des représentants le 28 février 1850. — Rapport par M. Mercier le 44 mars. — Discussion et adoption le 3 mai, par 84 voix.

Rapport au sénat par M. Cogels le 16 mai. — Discussion et adoption le 30 mai, par 37 voix contre 4.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
	Ordinaires et permanentes.	Extraordin. et temporaires.	
mestres au 1 ^{er} février et au 1 ^{er} août 1851) 1,754,244 »			
Dotation de l'amortissement de ces deux dettes (mêmes semestres). 584,748 »	2,338,992 »	»	
Art. 8. Frais relatifs aux mêmes dettes	39,000 »	»	
Art. 9. Intérêts de l'emprunt de 86,940,000 francs, à 5 p. c., autorisé par la loi du 26 juin 1840 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1851). 4,347,000 »			
Dotation de l'amortissement de cet emprunt (mêmes semestres). 869,400 »	5,216,400 »	»	
Art. 10. Frais relatifs audit emprunt.	130,000 »	»	
Art. 11. Intérêts de l'emprunt de 28,621,718 fr. 40 c., à 5 p. c., autorisé par la loi du 29 septembre 1842 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1851). 1,431,085 92			
Dotation de l'amortissement de cet emprunt (mêmes semestres). 286,217 18	1,717,303 10	»	
Art. 12. Frais relatifs audit emprunt.	45,000 »	»	
Art. 13. Intérêts, à 4 1/2 p. c., sur un capital de 95,442,852 francs, montant des obliga- tions dont l'émission a été autorisée par la loi du 21 mars 1844 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novem- bre 1851). 4,294,927 44			
Dotation de l'amortissement de cette dette (mêmes se- mestres). 954,428 52	5,249,355 76	»	
Art. 14. Frais relatifs à la même dette (art. 2 de la loi du 21 mars 1844).	15,000 »	»	
Art. 15. Intérêts de l'emprunt de 84,656,000 fr., à 4 1/2 p. c., autorisé par la loi du 22 mars 1844 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1850). 3,809,520 »			
Dotation de l'amortissement de cet emprunt, à 1/2 p. c. du capital (mêmes semes- tres). 425,280 »	4,232,800 »	»	
Art. 16. Frais relatifs audit emprunt (art. 2 de la loi du 22 mars 1844).	13,000 »	»	
Art. 17. Intérêts du capital de 37,768,000 francs, montant approximatif des deux emprunts, à 5 p. c., décrétés par les lois du 26 février et du 6 mai 1848 (année au 1 ^{er} novembre 1851).	1,888,400 »	»	
Art. 18. Frais relatifs à ces deux emprunts.	500 »	»	
Art. 19. Intérêts et frais présumés de la dette flottante.	700,000 »	»	
Art. 20. Rentes viagères.	»	4,837 46	
Art. 21. Intérêts à payer aux anciens concession- naires de la Sambre canalisée, sur une somme de 12,317 fr. 34 c.	»	615 87	
Art. 22. Redevance annuelle à payer au gouverne- ment des Pays-Bas, en vertu des art. 20 et 25 du traité du 5 novembre 1842, pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances.	105,820 10	»	
Art. 23. Rachat des droits de fanal mentionnés au § 2 de l'art. 18 du traité du 5 novembre 1842.	21,164 02	»	
			29,872,909 09

DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
	Ordinaires et permanentes.	Extraordin. et temporaires.	
CHAPITRE II.			
RÉMUNÉRATIONS.			
	CHARGES		
Art. 24.	ordinares.	extraordin.	
Anciennes pensions ecclésiastiques tiercées.	»	150,000	
Pensions civiles et autres, accordées avant 1850.	»	88,000	
Pensions civiques.	»	130,000	
Pensions des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite.	»	312,000	
Pensions militaires.	2,445,000	»	
Pensions de l'ordre Léopold.	24,000	»	
<i>Pensions civiles accordées depuis 1850.</i>			
Affaires { Marine.	26,000	»	
étrangères. { Affaires étrangères.	31,000	»	
Justice. { Ecclésiastiques.	411,000	»	
{ Civiles.	141,000	»	
Intérieur. Civiles.	210,000	»	
Travaux publics. Id.	115,000	»	
Guerre. Id.	26,000	»	
Finances. Id.	1,310,000	»	
Cour des comptes. Id.	6,000	»	
Pensions de militaires décorés sous le gouvernement des Pays-Bas.	»	7,000	
Secours sur le fonds dit de Waterloo.	»	11,000	
Arriérés de pensions de toute nature.	5,000	»	
	4,650,000	878,000	
Art. 25.			
Traitements d'attente (<i>wacht-gelden</i>).	»	21,382	
Traitements ou pensions supplémentaires (<i>toelagen</i>).	»	11,150	
Secours annuels (<i>jaartijksche onderstanden</i>).	»	4,000	
	»	36,532	
CHAPITRE III.			
FONDS DE DÉPÔT.			
Art. 26.			
Intérêts des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du trésor public, pour la garantie de leurs gestions respectives, par des fonctionnaires comptables de l'Etat, par des receveurs communaux, des receveurs de bureaux de bienfaisance, par des préposés de l'administration du chemin de fer, par des officiers payeurs et divers préposés de l'admi-			

DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
	Ordinaires et permanentes.	Extraordin. et temporaires.	
nistration de l'armée, des courtiers, des agents de change, etc., soumis à fournir un cautionnement, et par des contribuables, des négociants, des commissionnaires, etc., pour garantie du paiement de droits de douanes, d'accises, etc., dont ils pourraient être éventuellement redevables.			
Intérêts arriérés se rapportant à des exercices clos.	390,000 »	»	460,000 »
Art. 27.			
Intérêts des consignations faites dans les caisses de l'Etat.	70,000 »	»	
(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)			
Total du budget de la dette publique. . . fr.	34,977,435 76	920,005 33	35,897,441 09

273. — 4 JUIN 1850. — *Loi contenant le budget du ministère des finances pour l'exercice 1851* (1). (Monit. du 7 juin 1850.)

de dix millions huit cent six mille huit cent trente francs (fr. 10,806,830), conformément au tableau ci-annexé.

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État, et publiée par la voie du *Moniteur*.

Article unique. Le budget du ministère des finances est fixé, pour l'exercice 1851, à la somme

Contre-signé par le ministre des finances, M. FRÈRE-ORBAN.

Budget du ministère des finances pour l'exercice 1851.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
	Ordinaires et permanentes.	Extraordin. et temporaires.	
CHAPITRE PREMIER.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
Art. 1 ^{er} . Traitement du ministre.	21,000 »	»	
Art. 2. Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service.	468,030		
Travail extraordinaire.	4,000		
Art. 3. Frais de tournées.	7,000 »	»	
Art. 4. Matériel.	40,000 »	»	
Art. 5. Service de la monnaie.	42,000 »	»	
Art. 6. Achat de matières et frais de fabrication de pièces de monnaie de cuivre	»	100,000 »	
Art. 7. Magasin général des papiers.	133,500 »	»	
Art. 8. Rédaction de documents statistiques.	19,500 »	»	
			835,050 »

(1) Présent, à la chambre des représentants le 28 février 1850. — Rapport par M. T. Kint de Nayer le 4^{er} mai. — Discussion et adoption le 6, par 64 voix.

Rapport au sénat par M. Grenier le 15 mai. — Discussion et adoption le 30, par 35 voix contre 4.